

# Formez\*-vous à la création d'entreprise

\*Formations  
éligibles  
au CPF\*\*

## PARCOURS CRÉATEUR «PACK ESSENTIELS»

**Créer, reprendre une entreprise, c'est pour moi ?**  
Comprendre le fonctionnement et préparer son projet d'entreprise et sa viabilité.

- > Comment choisir le bon statut de mon entreprise
- > Comment calculer ce que je vais gagner ?
- > Comment m'immatriculer simplement et en toute sécurité ?

**Durée :** 2 jours

**Lieu :** CMA Loiret • Orléans / Montargis

**Inscription et renseignements :** [www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)

**Institut des métiers et de l'artisanat**

☎ 02 38 68 08 68 ✉ [e.guier@cma-loiret.fr](mailto:e.guier@cma-loiret.fr)

**210 €**  
nets de taxe

OU

## STAGE DE PRÉPARATION À L'INSTALLATION (SPI)

Il permet de mesurer les implications économiques et financières de son projet de création ou de reprise d'entreprise, et d'acquérir les compétences essentielles pour sécuriser son parcours et s'assurer une activité pérenne.

**Durée :** 5 jours

**Lieu :** CMA Loiret • Orléans / Montargis

**Inscription et renseignements :** [www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)

**Institut des métiers et de l'artisanat**

☎ 02 38 68 08 68 ✉ [e.guier@cma-loiret.fr](mailto:e.guier@cma-loiret.fr)

**260 €**  
nets de taxe

\*\*Compte personnel de formation (CPF)

## Nos formations complémentaires

### > Parcours créateur

MON PROJET D'ENTREPRISE A LA CARTE	Pack Commercial	Pack Gestion	Pack Premium
<b>MODULES</b>	<b>MODULES</b>	<b>MODULES</b>	
2 jours	3 jours	5 jours	
☎ 3h30	☎ 3h30	☎ 3h30	
☎ 7h	☎ 7h	☎ 7h	
☎ 3h30	☎ 3h30	☎ 3h30	
<b>210 €</b>	<b>315 €</b>	<b>500 €</b>	

### > Autres formations à la carte

**FORMATIONS**

**DES FORMATIONS VRAIMENT EFFICACES**  
FORCÉMENT, ÇA REDONNE LE SOURIRE

Programme de formation certifié par le CMA

[www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)



### CMA Loiret

28 rue du Faubourg Bourgogne - 45000 ORLEANS

☎ 02 38 68 08 68 ✉ [accueil@cma-loiret.fr](mailto:accueil@cma-loiret.fr)

[www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h00

Le vendredi, de 8h30 à 12h00

### Pour obtenir les informations et/ou bénéficier d'un accompagnement Atelier de la création-reprise d'entreprise

- > Orléans : les lundis de 9h à 11h30
  - > Montargis : 1 vendredi/mois de 9h à 11h30
- Calendriers disponibles sur [cma45.fr](http://cma45.fr)

☎ 02 38 68 08 68

✉ [entreprendre@cma-loiret.fr](mailto:entreprendre@cma-loiret.fr)

### Pour suivre une formation Pack Essentiels / Parcours créateur / SPI / ... Institut des métiers et de l'artisanat

☎ 02 38 62 18 54

✉ [formation-continue@cma-loiret.fr](mailto:formation-continue@cma-loiret.fr)

### Pour bénéficier d'une assistance technique à la formalité

**Pôle Formalités des Entreprises**

☎ 02 38 68 08 68

✉ [information@cma-loiret.fr](mailto:information@cma-loiret.fr)

# ENTREPRISE INDIVIDUELLE

## Comment déclarer votre activité ?



[www.cma45.fr](http://www.cma45.fr)

Adoptez le réflexe CMA !



# Simplifiez-vous la vie -> Gagnez du temps

Vous souhaitez bénéficier d'une véritable assistance\* technique ?

\*Assistance autre que celle qui relève des attributions légales des professionnels du droit.

**80€**  
nets de taxe

## AVEC ASSISTANCE

- ✓ Un gain de temps.
- ✓ Des échanges directs avec un spécialiste.
- ✓ Une analyse personnalisée sur la qualité du remplissage de votre déclaration.
- ✓ Des informations claires sur des renseignements à déclarer notamment fiscaux et sociaux.
- ✓ Des informations actualisées sur la qualification professionnelle requise pour certaines activités.
- ✓ Une vérification de la cohérence, avec correction éventuelle, de votre déclaration par rapport à votre situation.
- ✓ Attribution du n° SIREN en ligne si techniquement possible.

## SANS ASSISTANCE

Vous disposez dans ce «kit» de tous les éléments nécessaires :

- ✓ Complétez intégralement tous les imprimés et les signer
- ✓ Joignez l'ensemble des pièces justificatives en fonction de votre situation (voir liste jointe).

Transmettez votre dossier de déclaration au CFE de votre Chambre de Métiers.



La déclaration que vous allez remplir sera traitée en l'état.

Pour une assistance complète en rendez-vous, vous pouvez nous contacter au 02 38 68 08 68.  
Pensez à joindre le mandat signé et le règlement si vous optez pour l'assistance.



Les frais d'assistance n'incluent pas les redevances obligatoires du Répertoire des Métiers.  
Nous consulter pour connaître les tarifs.

## Le Centre de Formalités des Entreprises se charge, à titre gracieux, de :

- recevoir vos déclarations dûment remplies ainsi que les pièces justificatives ou actes qui les accompagnent, recevoir les frais d'immatriculation au RM et/ou RCS,
- délivrer un récépissé pour cette déclaration,
- transmettre vos déclarations ainsi que les pièces annexes destinées aux organismes obligatoires concernés,
- informer lorsque votre dossier est incomplet.

\* Vu la circulaire du 30 mai 1997 relative au fonctionnement des Centres de Formalités des Entreprises.

## Le CFE transmet pour vous les déclarations aux organismes obligatoires

### • LES IMPÔTS

délivrent le numéro de TVA intracommunautaire.

### • L'INSEE

attribue :

- votre numéro SIREN
- votre numéro SIRET
- votre code A.P.E

### • LA SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS

gère à la fois la caisse maladie et la caisse retraite des indépendants (déclaration TNS), les prestations familiales et délègue les prestations de remboursement des indemnités maladie à un organisme conventionné de votre choix.

### • L'URSSAF

étudie l'éligibilité à l'ACCRES (si vous pouvez en bénéficier).



Vous pouvez aussi réaliser votre déclaration via notre site Internet :  
[www.cfe-metiers.com](http://www.cfe-metiers.com)

# Liste des pièces à fournir pour votre déclaration

## ENTREPRISE INDIVIDUELLE

Prévoir 2 exemplaires pour tous les documents si vous exercez une activité commerciale.

### LES PIÈCES COMMUNES À TOUS LES DOSSIERS

- Imprimé PO CM commerces métiers sauf micro-entrepreneur
- Copie de la pièce d'identité ou du titre de séjour en cours de validité
- Déclaration sur l'honneur de non condamnation
- Justificatif de domiciliation de votre entreprise (quittance EDF, loyer, avis d'impôts fonciers, titre de propriété)
- Autorisation de communication aux tiers
- Justificatif de suivi du stage de préparation à l'installation (SPI) ou dispense avec justificatifs
- Attestation du conjoint commun en biens

### LES PIÈCES COMPLÉMENTAIRES EN FONCTION DE VOTRE SITUATION

- Intercalaire JQPA : justification de la qualification professionnelle artisanale
- Justificatifs** en lien avec l'intercalaire de la qualification professionnelle artisanale
- Dossier ACCRE : imprimé à compléter et signer + pièces justificatives
- Si acquisition du fonds ou location gérance, copie de l'acte enregistré aux impôts et annonce légale ou attestation de parution dans un journal.
- Imprimé Cerfa pour les activités alimentaires

### SI VOUS EXERCEZ UNE ACTIVITÉ AMBULANTE (SUR LES MARCHÉS ET LA VOIE PUBLIQUE)

- Photo d'identité conforme
- Chèque de 30 € à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'artisanat Loiret
- Justificatif de domicile

### SI VOUS OPTEZ POUR L'EIRL (sur demande)

- Intercalaire EIRL dûment complété
- Déclaration d'affectation du patrimoine complétée
- Attestation du conjoint commun en biens le cas échéant
- Attestation du propriétaire indivisaire le cas échéant

### FRAIS D'IMMATRICULATION

Droit Répertoire des métiers + Frais d'assistance à la formalité (si demandée) à l'ordre de la CMA  
Frais RCS (si artisan/commerçant) = 25,34 € si création du fonds ou 53,34 € si achat ou prise en location gérance.

Certaines activités sont réglementées (voir détail sur la déclaration de qualification jointe).  
Le défaut de déclaration ou une fausse déclaration pourront entraîner des poursuites judiciaires.



Les dossiers non complétés dans les 30 jours suivants la réception du récépissé mentionnant les pièces et justificatifs manquants au dossier feront l'objet d'un refus d'immatriculation au Répertoire des Métiers qui sera transmis à l'ensemble des partenaires.



«Les récépissés de déclaration et demande de pièces complémentaires vous seront transmis par mail sauf avis contraire»